



## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 10 décembre 2024

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Vivien est convoqué par nous, Vincent Demester, Maire, le mardi 10 décembre 2024 à 20h30, en session ordinaire, d'après les convocations faites et adressées le 5 décembre 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Saint-Vivien.

#### **PRESENTS :**

M. DEMESTER - Mme SAGOT - M. MALGOIRES - Mme LEYON - M. PRIEUR  
M. TORCHUT - M. TOURNEUR (à partir de la question n° 66) - M. JUSTE-BOSCO  
Mme NAFFRECHOUX - Mme BONNEAU - Mme RICHARD

#### **REPRESENTES :**

M. BILLAUD pouvoir à M. TOURNEUR (à partir de la question n° 66)  
Mme BERNEDE pouvoir à Mme LEYON

#### **ABSENTS EXCUSES :**

M. FALCETTA – Mme BIGARD

#### **SECRÉTAIRE :**

Mme SAGOT

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 10 jusqu'à la question n° 65  
11 à partir de la question n° 66

Le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2024 est adopté et arrêté à l'unanimité.  
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

#### ORDRE DU JOUR

- N° 2024-63 Tarification du repas des aînés pour 2025
- N° 2024-64 Avenant à la convention avec JARDINOT
- N° 2024-65 Mise à jour du logiciel de paie par SOLURIS
- N° 2024-66 Marchés à procédure adaptée – 3<sup>ème</sup> trimestre 2024

#### N° 2024-63 – TARIFICATION DU REPAS DES AINES POUR 2025

Le repas annuel des aînés de Saint-Vivien aura lieu le 8 février 2025.

Le repas est offert par la collectivité aux personnes âgées de 70 ans et plus. Les accompagnants et conjoints non bénéficiaires ont la possibilité de participer à la manifestation moyennant le paiement du repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **FIXE** la participation des accompagnants et conjoints non bénéficiaires à 34 euros pour le repas de 2025.

**POUR : 11**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

#### N° 2024-64 - AVENANT A LA CONVENTION AVEC JARDINOT

Par délibération n° 2021-52 en date du 30 novembre 2021, le Conseil Municipal autorisait par convention l'implantation d'un rucher pédagogique entre le cimetière et les jardins partagés.

Les termes de la convention évoluent avec l'implantation d'une ruche pédagogique supplémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **MODIFIE** par avenant la convention conclue avec l'association JARDINOT pour une structure de 5 ruches et 1 ruche pédagogique en permanence.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant ainsi que tout document afférent à ce dossier.

**POUR : 11**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

#### N° 2024-65 - MISE A JOUR DU LOGICIEL DE PAIE PAR SOLURIS

La mise en place de la Protection Sociale Complémentaire au 1<sup>er</sup> janvier 2025, nécessite des modifications de paramétrage dans le logiciel de paie. SOLURIS, prestataire informatique de la commune de Saint-Vivien, propose d'intervenir sur site, prestation facturée 89 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'intervention de SOLURIS facturée à 89 euros, pour permettre la mise en œuvre du dispositif de Protection Sociale Complémentaire au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**POUR : 11**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

#### N° 2024-66 - MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE - 3<sup>EME</sup> TRIMESTRE 2024

Conformément à la délibération du 27 mai 2020 l'y autorisant, Monsieur le Maire présente la liste des mandats inférieurs à 30 000 euros émis sur marchés à procédure adaptée pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

**POUR : 13**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

## QUESTIONS DIVERSES

### **CHENILLES PROCESSIONNAIRES** - *Rapporteurs : M. DEMESTER, M. TOURNEUR*

Au regard du risque sanitaire que les chenilles processionnaires présentent pour l'homme et les animaux et afin d'en limiter la prolifération, le Conseil Municipal étudie la possibilité d'une prise en charge communale des frais de traitement chez les particuliers, à l'instar des nids de frelons asiatiques.

### **SIGNALISATION ROUTIERE** - *Rapporteur : M. DEMESTER*

Le Département a mené une opération de réfection sur une partie de la RD 113 suivie de travaux de marquage au sol. La signalisation s'arrête à l'entrée de l'agglomération ; il manque donc 5 mètres de peinture jusqu'au rond-point d'entrée de bourg. Les services communaux se chargeront de tracer la ligne dans sa continuité.

### **PLANTATION DE 5000 ARBRES** - *Rapporteur : M. JUSTE-BOSCO*

La phase préparatoire des plantations présente un gros travail d'organisation, tant pour les opérations de plantation elles-mêmes que l'accueil des intervenants. Les élus procèdent aux derniers réglages avant la matinée du 14 décembre 2024.

### **PLANIFICATION D'UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT** - *Rapporteur : M. PRIEUR*

M. PRIEUR présente un projet de planification des opérations d'investissement et de leur financement sur une période de 6 ans.

Les travaux envisagés sont : la sécurisation de l'accès au clocher de l'église, le renouvellement du parc de vidéoprotection, la continuité d'aménagement des pistes cyclables, la rénovation énergétique du groupe scolaire, la mise en place d'une défense incendie sur les écarts, le remplacement de la chaudière salle de la Barbotière, le réaménagement du terrain de bi-cross, la réfection de la voirie du Fief Buchet et de la Romigère, l'achat d'une nouvelle tondeuse autoportée et la mise en place d'un totem de communication.

### **PROJET D'AMENAGEMENT LA GRANGE** - *Rapporteur : M. DEMESTER*

L'étude d'aménagement du lotissement La Grange suit son cours. La Commune a souhaité que ce secteur présente une architecture charentaise traditionnelle des bourgs anciens (toitures en tuiles à 2 pans, quereux, maison sur cour, jardinet à l'avant, pignon sur rue...).

### **VŒUX DE LA MUNICIPALITE** - *Rapporteur : M. DEMESTER*

La cérémonie des vœux est fixée le dimanche 12 janvier 2025 à 11h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15 et arrêtée à quatre délibérations du n° 2024-63 au n° 2024-66, en présence de M. DEMESTER - Mme SAGOT - M. MALGOIRES - Mme LEYON - M. PRIEUR - M. TORCHUT - M. TOURNEUR - M. FALCETTA - M. JUSTE-BOSCO - Mme NAFFRECHOUX - M. BILLAUD - Mme BONNEAU - Mme BIGARD - Mme RICHARD - Mme BERNEDE .

Fait et délibéré à SAINT-VIVIEN, les jour, mois et an susdits.

Vincent DEMESTER  
Maire de Saint-Vivien

Géraldine SAGOT  
Secrétaire de séance

